

## Arrêté portant nomination

### Chef de la zone à régime restrictif (ZRR) IRDL

#### Le président,

Vu le Code pénal, notamment ses articles 410-1, 413-7 et R 413-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;  
Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;  
Vu la circulaire interministérielle n°3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;  
Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 portant création de la ZRR de l'université Bretagne Sud n°56F200ZRR1 au sein de l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL - UMR6027) ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu la décision DEC180560INSIS du 14 mars 2018 portant création de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) ;  
Vu la décision DEC213781DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL) ;  
Vu la délibération n°2025-032 du conseil d'administration du 29 avril 2025 portant élection du président de l'université Bretagne Sud – M. MENIER (David) ;

#### Arrête

**Article 1.** Monsieur Hervé LAURENT est nommé chef de la Zone à Régime Restrictif (ZRR) n°56F200ZRR1 de l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL - UMR 6027).

Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, date de sa prise de fonctions. Elle demeure valable tant que l'intéressé conserve les fonctions ayant présidé à sa nomination en qualité de chef de la ZRR. Elle peut être révoquée à tout moment sur décision du Président.

**Article 2.** Cette fonction s'inscrit dans le cadre défini par la lettre de mission en annexe au présent arrêté.

**Article 3.** L'arrête n°2025-152 est abrogé à la même date.

David MENIER

